

# Décrocher un contrat en alternance



## 1ERE ETAPE : Validez votre projet professionnel

Rapprochez vous des structures d'aide à l'orientation pour préciser votre projet et les moyens d'y parvenir.

[www.rhonealpes-orientation.org](http://www.rhonealpes-orientation.org), [www.nuitsdelorientation.fr](http://www.nuitsdelorientation.fr),  
[www.artisanat-rhonealpes.fr](http://www.artisanat-rhonealpes.fr)

## 2EME ETAPE : Cherchez votre entreprise d'accueil

Outillez-vous (CV et lettre de motivation) et informez-vous sur les secteurs et entreprises visés. Le choix du type de contrat s'effectue en concertation avec l'employeur.

**Multipliez les candidatures** spontanées :

- > Ciblez votre recherche : secteurs d'activité, taille de l'entreprise, implantation géographique...
- > Adaptez chacune de vos candidatures à l'entreprise.
- > Utilisez les annuaires professionnels : [www.aef.cci.fr](http://www.aef.cci.fr),  
[www.cma-lyon.fr](http://www.cma-lyon.fr), [www.pagespro.fr](http://www.pagespro.fr), [www.pagesjaunes.fr](http://www.pagesjaunes.fr).

**Accédez :**

- > à des **offres en alternance**. Les entreprises proposent des offres sur certains sites web : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr), [www.jobekia.com](http://www.jobekia.com),  
[www.enalternance.com](http://www.enalternance.com), [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr),  
[www.salon-apprentissage.fr](http://www.salon-apprentissage.fr), [www.lapprentijob.fr](http://www.lapprentijob.fr),  
[www.emploi-alternance.net](http://www.emploi-alternance.net), [www.crijrhonealpes.fr](http://www.crijrhonealpes.fr).
- > aux **bourses apprentissage** des chambres consulaires d'Agriculture : [http://rhone-alpes.synagri.com](http://http://rhone-alpes.synagri.com), d'Artisanat :  
[www.cma-lyon.fr](http://www.cma-lyon.fr), [www.crm-rhonealpes.fr](http://www.crm-rhonealpes.fr) et de Commerce/Industrie/Services : [www.rhone-alpes-apprentissage-alternance.com](http://www.rhone-alpes-apprentissage-alternance.com).

## 3EME ETAPE : Trouvez votre centre de formation

Ils sont nombreux. Validez votre inscription, une fois l'entreprise trouvée.

[www.apprentissage.rhonealpes.fr](http://www.apprentissage.rhonealpes.fr), [www.cncp.gouv.fr](http://www.cncp.gouv.fr),  
[www.rhonealpesjpo.com](http://www.rhonealpesjpo.com), [www.rhonealpes-orientation.org](http://www.rhonealpes-orientation.org),  
[www.salon-apprentissage.fr](http://www.salon-apprentissage.fr).

# Besoin d'aide ?

## Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ)

66 cours Charlemagne, 69002 Lyon  
Tél 04 72 77 00 66 - [www.crijrhonealpes.fr](http://www.crijrhonealpes.fr)

Information et aide à l'orientation. Service d'offres d'emploi et d'alternance. Appui au CV et à la rédaction de lettre de motivation.

À retrouver en ligne, l'ensemble des coordonnées des lieux d'accueil IJ **près de chez vous !**

**+ D'INFOS**, consultez au sein des lieux d'accueil IJ ou en ligne le guide « **Osez l'alternance !** »



## Retrouvez auprès des chambres consulaires :

- Les bourses apprentissage : offres d'apprentissage et dépôt de CV en ligne.
- Les réunions d'information et d'accompagnement individuel.

**Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon (CCI)**  
 **CCI LYON** Place de la Bourse, 69002 Lyon  
Tél 0 821 231 251 (0,12€ TTC/min) - [www.lyon.cci.fr](http://www.lyon.cci.fr)

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône (CMA)**  
 **Chambres de Métiers et de l'Artisanat**  
Centre d'Aide à la décision, 58 avenue Maréchal Foch, 69006 Lyon  
Tél 04 72 43 43 56 - [www.cma-lyon.fr](http://www.cma-lyon.fr)

**Chambre de Commerce et d'Industrie Rhône-Alpes (CCIR)**  
Tél 04 72 11 43 43 - [www.rhone-alpes.cci.fr](http://www.rhone-alpes.cci.fr)

**Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA)**  
Tél 04 72 44 13 30 - [www.crm-rhonealpes.fr](http://www.crm-rhonealpes.fr)

**+ D'INFOS**, pour toute question liée au handicap dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, contactez la CCIR ou la CRMA.

À retrouver en ligne, l'ensemble des coordonnées des lieux d'accueil CCI et CMA **près de chez vous !**



# Zoom



Développer ses compétences avec l'**ALTERNANCE**

Année 2013



**CRIJ**

L'information jeunesse en RHÔNE-ALPES



PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES



# L'Alternance, c'est quoi ?

C'est bénéficier d'un contrat de travail qui **alterne des périodes en entreprise tout en suivant une formation professionnelle** au sein d'un organisme de formation.

Il existe **deux contrats en alternance** : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.

## ⊗ Pour un jeune, c'est :

- Apprendre un métier et préparer un diplôme ou une qualification.
- Confronter ses connaissances théoriques aux réalités du terrain.
- Acquérir une expérience professionnelle.
- Bénéficier d'une formation avec un emploi rémunéré.
- Avoir l'opportunité de faire ses preuves et d'être recruté plus facilement à l'issue de sa formation.

## ⊗ Pour une entreprise, c'est :

- Préparer les jeunes à l'exercice d'un métier et faciliter leur accès à l'embauche.
- Transmettre des savoir-faire et savoir-être.
- Profiter d'un regard nouveau sur les pratiques de l'entreprise.
- Anticiper ses besoins en recrutement en formant un jeune à sa culture d'entreprise.

L'alternance est possible à tous niveaux de formation.

Niveau 1 :  
Bac+5 et plus

Niveau 2 :  
Bac+3/4

Niveau 3 :  
Bac+2



Niveau 4 :  
Bac/Bac pro/BP

Niveau 5 :  
Cap



## + D'INFOS

[www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)  
[www.salon-apprentissage.fr](http://www.salon-apprentissage.fr)  
[www.rhone-alpes.cci.fr](http://www.rhone-alpes.cci.fr)  
[www.cma-lyon.fr](http://www.cma-lyon.fr)  
[www.lyon.cci.fr](http://www.lyon.cci.fr)

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE



Objectif :	Valider un diplôme ou titre certifié de niveau 5 à 1
Public :	Jeune âgé de 16 à 25 ans Toute personne en situation de handicap
Durée :	1 à 3 ans (allongement possible avec reconnaissance pour travailleur handicapé)
Formation :	En Centre de formation d'apprentis (CFA).
Statut :	Apprenti, salarié de l'entreprise.
Salaire :	Entre 25 et 78 % du SMIC suivant l'âge (évolutif chaque année de formation)
Employeurs :	Secteur privé marchand et non marchand Secteur public et entreprises de travail temporaire
Contrat :	Contrat à durée déterminée (CDD)
Période d'essai :	2 mois
Accompagnement en entreprise :	Maître d'apprentissage

## CONTACTS

Adressez-vous aux Chambres consulaires :  
 - Commerce/Industrie/Services :  
[www.rhone-alpes.cci.fr](http://www.rhone-alpes.cci.fr)  
 - Artisanat :  
[www.crm-rhonealpes.fr](http://www.crm-rhonealpes.fr)  
 - Agriculture :  
<http://rhone-alpes.synagri.com>

Adressez-vous aux CFA :  
[www.apprentissage.rhonealpes.fr](http://www.apprentissage.rhonealpes.fr)

## CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



Objectif :	Valider un diplôme, titre certifié ou une qualification de niveau 5 à 1. Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle
Public :	Jeune de 16 à 25 ans et demandeur d'emploi de 26 ans et plus
Durée :	6 à 12 mois, jusqu'à 24 mois suivant certification et statut du bénéficiaire
Formation :	En organisme de formation
Statut :	Salarié de l'entreprise
Salaire :	Entre 55 et 100 % du SMIC suivant l'âge et le niveau de formation
Employeurs :	Secteur privé marchand et non marchand, les groupements d'employeurs et les entreprises de travail temporaire
Contrat :	Contrat à durée déterminée (CDD) Contrat à durée indéterminée (CDI)
Période d'essai :	Selon accord d'entreprise ou convention collective, à défaut les règles de droits communs s'appliquent (non obligatoire)
Accompagnement en entreprise :	Tuteur (non obligatoire)

## CONTACTS

- Les réseaux d'accompagnement à l'emploi :  
[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)  
[www.missions-locales.org](http://www.missions-locales.org)
- Les organismes de formation et CFA
- Pour les employeurs, l'Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) dont dépend l'entreprise.

## + D'INFOS

[www.travail-emploi-sante.gouv.fr](http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr)  
 rubrique Fiches pratiques/Droit du travail/Contrats

[www.rhone-alpes.direccte.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.direccte.gouv.fr)  
 en Rhône-Alpes

**LE SMIC EST DE  
 9,43€ BRUT DE L'HEURE,  
 DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013.**